
MUNICIPALITE

Rapport au Conseil communal sur la sécurité des passages piétons

Renens, le 5 mars 2010/AW/ac

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2008, M. le Conseiller communal Michele Scala a interpellé la Municipalité sur la sécurité des passages piétons à Renens.

En date du 4 mai 2009, elle y a répondu de façon détaillée et a relevé 11 passages pour piétons devant faire l'objet d'améliorations. Dans sa séance du 14 mai, le Conseil communal a accepté cette réponse, néanmoins la Municipalité s'était engagée à établir un bilan sur ce point en fin d'année 2009.

Une synthèse a été réalisée en deux parties qui ont fait l'objet des tableaux ci-après. La première consiste en la récapitulation des 11 points déjà répertoriés et les actions entreprises ou leur planification. Le second tableau est un complément d'actions à entreprendre sur le territoire communal.

1. Sécurité des piétons - liste des points à améliorer

1.	ppp ¹ R. de Crissier - R. du Jura - Av. du 14-Avril	<u>Temps d'attente trop long.</u> Il est impossible au stade actuel de modifier la régulation lumineuse du carrefour dont la capacité est saturée. → la gestion de ces passages sera modifiée lors de la mise en double sens de l'Avenue du 14-Avril, à l'horizon 2013.
2.	ppp Av. de Longemalle - Ch. du Chêne (devant Electro-Matériel)	<u>Passage trop large.</u> Une modification de la chaussée est possible comme déjà évoqué, à savoir suppression de la voie centrale et pose d'un îlot. → étude de détail en 2010.
3.	ppp R. du Lac 25 (épicerie du Chêne)	<u>Mauvaise vision nocturne et traversée trop longue.</u> Eclairage existant à vérifier, le cas échéant à améliorer. → étude de détail en 2010.
4.	ppp R. de Crissier 6	<u>Eclairage nocturne masqué par un arbre.</u> A vérifier, le cas échéant à améliorer. → étude de détail en 2010.
5.	ppp R. de Lausanne 21	<u>Temps d'attente trop long.</u>

¹ ppp: passage pour piétons

	(Grand Hôtel)	Il est impossible au stade actuel de modifier la régulation lumineuse du carrefour. → <i>la gestion de ce passage sera modifiée lors de la mise en double sens de l'Avenue du 14-Avril, à l'horizon 2013.</i>
6.	ppp en face de la Salle de spectacles	<u>Absence d'éclairage.</u> Réalisation exécutée en 2009.
7.	ppp R. de Lausanne 39	<u>Double flux de circulation - durée de traversée trop longue.</u> Une étude est en cours pour aménager des voies réservées aux bus sur la Rue de Lausanne et ainsi ramener le trafic individuel motorisé sur une voie dans chaque sens. → <i>étude de détail en 2010.</i>
8.	ppp R. de Lausanne - Av. du Château	<u>Double flux de circulation - durée de traversée trop longue.</u> Une étude est en cours pour aménager des voies réservées aux bus sur la Rue de Lausanne et ainsi ramener le trafic individuel motorisé sur une voie dans chaque sens. → <i>étude de détail en 2010.</i>
9.	ppp Av. du 24-Janvier – R. de Verdeaux	<u>Configuration du carrefour insatisfaisante.</u> Dans le cadre de la mise en place des Zones 30 km/h et du remplacement des services souterrains, le carrefour sera redessiné et sécurisé. → <i>étude de détail en 2010, travaux en 2011.</i>
10.	ppp R. du Simplon 8	<u>Absence d'éclairage nocturne.</u> Réalisation exécutée en 2009.
11.	ppp Av. des Baumettes - Rte de Cossonay	<u>Absence d'éclairage nocturne.</u> Installation d'un dispositif d'éclairage adéquat. → <i>étude de détail en 2010.</i>

2. En complément à ces 11 points, les éléments suivants ont été également pris en compte

12.	ppp R. de Verdeaux 3	<u>Eclairage nocturne insuffisant.</u> Renforcement du dispositif existant. Réalisation exécutée en 2009.
13.	ppp Av. de Longemalle 39 - Ch. des Côtes	<u>Traversée trop longue et vitesse du trafic inadaptée.</u> Modération du trafic et analyse et renforcement le cas échéant de l'éclairage public. → <i>étude de détail en 2010, en parallèle à l'introduction des Zones 30 km/h.</i>
14.	ppp Av. de Longemalle 24	<u>Traversée trop longue.</u> Modération du trafic, pose éventuelle d'un îlot central. → <i>étude de détail en 2010.</i>
15.	Prise en compte des PMR ²	<u>Abaissements inexistantes ou inadaptés de trottoirs.</u> Identifier les ppp inadaptés et mettre en œuvre leur modification. → <i>études de détail et réalisation 2010 - 2012.</i>
16.	ppp R. du Simplon 9 (vers MZ)	<u>Visibilité insuffisante.</u> Amélioration de la visibilité, modification des plantations, création d'un bastion le cas échéant. → <i>étude de détail en 2010.</i>
17.	Ch. de Jouxkens	<u>Cheminement piéton non sécurisé.</u> Création d'un trottoir en coordination avec les travaux de renouvellement des services souterrains et de la chaussée. → <i>étude de détail en 2010, réalisation 2011.</i>
18.	Passage inférieur des Noyerettes (Léman)	<u>Cheminement non attractif.</u> Réfection totale du passage sous-voies, peinture des murs

² PMR: Personnes à Mobilité Réduite

		et du plafond, amélioration de l'éclairage public. Réalisation exécutée en 2009. → <i>étude en 2010 pour la réfection du sol du passage.</i>
19.	ppp R. de l'Industrie - Av. du 1 ^{er} -Mai	<u>Traversées dangereuses.</u> Dans le cadre de la mise en place des Zones 30 km/h, réaménagement du carrefour. → <i>étude de détail en 2010, réalisation 2010 - 2011.</i>
20.	Parc du Censuy	<u>Traversée du parc non sécurisée.</u> Dans le cadre du projet de réaménagement du parc du Censuy, prise en compte de plusieurs cheminements sécurisés pour les piétons, longitudinalement et transversalement. → <i>étude de détail en 2010.</i>
21.	Av. de Léman, secteur de la piscine	<u>Cheminement dangereux derrière des voitures en stationnement.</u> Modification du cheminement piéton et de la bande cyclable pour les faire passer devant les voitures en stationnement. → <i>étude de détail en 2010.</i>

Ces travaux seront soit financés par voie budgétaire, soit inclus dans le cadre d'autres réalisations plus importantes.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ